



CATÉGORIE A1/A2

DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre de la formation théorique et pratique de la catégorie A du permis de conduire nous disposons de différents procédés de positionnement et d'évaluation des élèves.

• 1. AVANT CHAQUE INSCRIPTION

1.1. DÉTERMINATION DU PROFIL ET DES BESOINS DE L'ÉLÈVE

La première fois que l'élève se rendra en agence, la secrétaire sera en charge de **déterminer son profil et de cibler au plus près ses besoins** afin d'examiner l'opportunité et la faisabilité des prestations proposées par l'auto-école LARGER.

Quel est l'âge de l'élève ? L'élève est-il mineur ? majeur ? L'élève est-il français ? Étranger ? Est-il étudiant ? Sans emploi ? Est-il ou a-t-il-été salarié ? Est-il en situation d'handicap ? A-t-il un représentant légal ? Est-il déjà titulaire d'un permis de conduire de la catégorie A ? A-t-il déjà une expérience de conduite ? Sur quel type de deux roues souhaite-t-il rouler ? Répond-il aux critères pour conduire ce type d'engin ? L'élève a-t-il déjà le Code ? Vient-il uniquement pour la conduite ?...

En fonction de ces nombreux critères, la secrétaire proposera à l'élève la formation la plus adaptée à ses besoins (Permis A1 ou A2, Formation 125, formation A2 en A) **en tenant compte de ses capacités de financement** (financement traditionnel, CPF, aide Pôle Emploi-France Travail...).

1.2. ÉVALUATION DE DÉPART

1.2.1. DESCRIPTION

Après avoir déterminé le profil et les besoins de l'élève, l'auto-école LARGER a recours pour les formations aux permis de la catégorie A1 et A2 du permis de conduire à une évaluation de départ réalisée sur ordinateur. Cette évaluation du nom d'EVAL+ est distribuée par ENPC-EDISER, leader en fournitures pédagogiques en matière d'enseignement de la conduite.

Répartie en 6 thèmes, **l'évaluation de départ dure en moyenne 45 minutes** et a pour objectif de quantifier un nombre approximatif d'heures de conduite.

Elle est également un préalable à la réalisation du devis lequel est indispensable pour l'établissement du contrat avec l'école de conduite.

1.2.2. CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Il s'agit d'un **test d'évaluation de capacités et d'aptitudes** et non d'un acte de formation ;
- Le test **précède la formation** et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même s'ils disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes ;
- Les **réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'à travers l'objet visé par l'évaluation** (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision) ;
- **Il n'y a pas de « pièges »** dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée ;
- Les questions posées **ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG**, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation ;
- Les questions à partir des **situations filmées** doivent être traitées en **tenant compte de la dynamique de cette situation**, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvement avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de Code. **L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.**

1.2.3. LES CATÉGORIES DE COMPÉTENCES ÉVALUÉES

Le test distingue 2 catégories de capacités :

Celles permettant d'évaluer **les aptitudes à manipuler une moto** et préparant l'apprentissage des **épreuves de plateau**, il s'agit :

- **des capacités sensori-motrices,**
- **et des capacités d'équilibre ;**
- **s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;**

Celles permettant d'évaluer **la compréhension des situations de conduite**, préparant les apprentissages **en circulation**, il s'agit :

- **des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,**
- **des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.**

1.2.4 LE TEST, L'ÉVALUATION D'APTITUDES ET LE BILAN :

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

Enfin, le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

À partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test. Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment suite à une compréhension partielle de la question. L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation, dans un sens positif ou non.

• 2. EN FORMATION THÉORIQUE

2.1. À DISTANCE

La formation à distance consiste à entraîner l'élève sur tablette, smartphone, ordinateur, n'importe quand et n'importe où à la condition de disposer d'une connexion internet.

Le service (PREPACODE MOTO) propose des tests et cours de Code régulièrement mis à jour reprenant les dernières réformes et mises à jour de l'ETM. Il s'agit pour l'élève d'un moyen d'auto-évaluation qui lui permet de suivre, à tout moment, sa performance et sa progression.

Les tests prennent la forme de séries de 40 questions. L'objectif étant d'obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions (conformément à l'épreuve de l'ETM).

Une réponse est considérée comme « juste » lorsque toutes les propositions exactes ont été validées. Il y a toujours au minimum une proposition juste et une proposition fautive. Pour une question, il peut y avoir 2, 3 ou 4 propositions. Parmi les 40 questions, 10 questions sont en vidéo, elles ne sont visionnables qu'une seule fois.

Les séries-tests reprennent les contenus des thèmes ci-dessous :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- La réglementation générale et divers ;
- Porter secours ;

- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité ;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité ;
- Les règles d'utilisation du véhicule dans le respect de l'environnement.

Le résultat de l'élève est connu dès la fin de la série-test avec indication des bonnes réponses.

Les thématiques traitées sont également les suivantes :

- L'équipement du motard ;
- Comment choisir sa moto ;
- Les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- La pression sociale (publicité, travail...) ;
- La pression des pairs, etc.

2.2. EN AGENCE

L'élève a également la possibilité de suivre un atelier de révision Code moto de 16h à 17h en semaine (hors dimanche) avec un enseignant de la conduite deux-roues.

Lors de l'atelier, l'élève est évalué sous la forme d'un échange et de questions-réponses en reprenant les contenus des thèmes ci-dessus.

• 3. EN FORMATION PRATIQUE

3.1. EN LECON DE CONDUITE

Lors de chaque leçon de conduite (hors circulation et en circulation) l'élève est évalué par l'enseignant sur la base des critères des 4 compétences et sous-compétences contenues dans le programme de formation du REMC (Référentiel pour l'Education à la mobilité citoyenne) et énumérées dans le livret d'apprentissage.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- **Maîtriser le maniement du deux-roues** motorisé à vitesse réduit et à vitesse élevée hors circulation ;
- **Appréhender la route et circuler** dans des conditions normales ;
- **Circuler dans des conditions difficiles** et **partager la route** avec les autres usagers ;
- **Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.**

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

3.2. EN EXAMEN BLANC

Durant l'examen blanc hors circulation, l'enseignant évaluera l'élève selon les thématiques suivantes :

Le sens de l'équilibre avec ou sans passager ; la connaissance et/ou l'emploi des commandes ; l'utilisation le cas échéant de la boîte de vitesses ; l'acquisition des techniques d'inclinaison, d'évitement et l'efficacité du freinage.

Mais également :

Déplacer la moto sans l'aide du moteur ; déplacer la moto à allure réduite sans passager ; effectuer un freinage d'urgence ; déplacer la moto à allure réduite avec passager ; effectuer un slalom puis effectuer un demi-tour ; effectuer un évitement.

Ces manœuvres se suivront de manière continue.

Durant l'examen blanc en circulation (40 min dont 35 min de conduite effective), l'enseignant évaluera l'élève selon les thématiques suivantes :

Le respect des dispositions du Code de la route ; sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les éventuels défauts techniques les plus importants ; sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses ; sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée ; son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet ; sa capacité à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.

L'examen blanc en circulation se déroulera sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute) et l'élève sera amené à quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ; emprunter des routes droites, négocier des virages ; changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ; réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ; dépasser et croiser des véhicules ; prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule ; mettre en œuvre les trajectoires de sécurité ; suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie, de manière autonome pendant une durée globale d'environ 10 minutes.

À la fin de l'examen blanc, l'enseignant indique le nombre de points que l'élève a obtenu, le conseille pour le futur examen et lui indique les éventuels axes d'améliorations.



FORMATIONS 125 ET A2 EN A DU PERMIS DE CONDUIRE

Contrairement à l'inscription aux formations aux catégories A1 et A2 du permis de conduire, les formations 125 et A2 en A n'ont pas d'évaluation préalable.

Toutefois, avant chaque inscription, la secrétaire d'agence procède à la détermination du profil et des besoins de l'élève (cf 1.1. du procédé de positionnement et d'évaluation A1 – A2 « détermination du profil et des besoins de l'élève »).

En ce qui concerne l'évaluation de l'élève lors des formations A2 en A et 125, elle est faite tout au long de la formation et conformément à leur programme respectif.

Une évaluation globale positive de l'élève amène l'enseignant à la remise de la carte d'attestation correspondante.